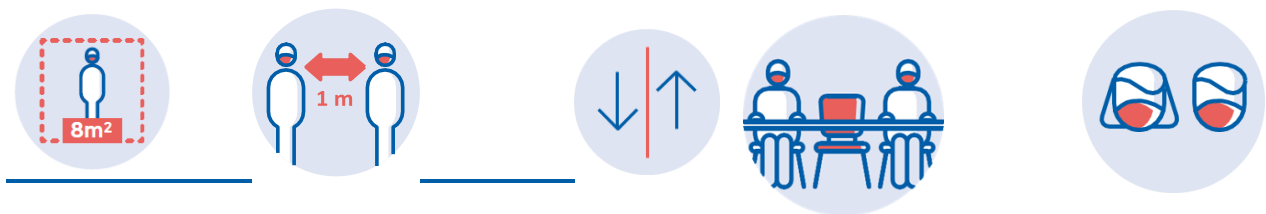


CONDITIONS SANITAIRES POUR L'ACCES AUX RESTAURANTS DU CNRS CONSIGNES OBLIGATOIRES A RESPECTER POUR POUVOIR ASSURER LES CONDITIONS SANITAIRES.

L'accès des agents au restaurant est subordonné au respect strict de ces consignes.

(source : COVID-19 : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES RESTAURANTS D'ENTREPRISE,
Ministère du travail, version du 14/01/21)

Le port du masque est obligatoire par les convives dans tous les lieux collectifs clos : files d'attente, self, salle de restauration, couloirs, dépose plateaux, ...



OBLIGATIONS DES CONVIVES : Respecter les gestes barrières :

- ✓ Se laver les mains ou en utilisant une solution hydro alcoolique **avant l'entrée dans le local de restauration collective et après le passage en caisse** ;
- ✓ **Porter un masque systématiquement** lors des déplacements au sein du local de restauration collective, hormis à table ;
- ✓ Respecter une distanciation **d'un mètre entre convives dans les files d'attente** comme à table ;
- ✓ S'installer en **quinconce** à table en laissant une place vide en face de soi sauf si une paroi fixe ou amovible assure une séparation physique. Ne pas s'installer en face à face ;
- ✓ **Déjeuner seul ou en groupe de maximum 4 personnes**, venant ensemble ou ayant réservé ensemble, afin de limiter le nombre de contacts ;
- ✓ **Respecter le plan de l'organisation de l'espace en ne déplaçant ni les chaises, ni les tables** ;
- ✓ Ranger son masque dans une pochette le temps du repas ;
- ✓ Se laver les mains après avoir remis son masque.